

Séminaire thématique Agriculture

Projet de prolongation de la concession du Rhône

29 MAI 2019

à Lyon (Rhône)

Synthèse des échanges

Intervenants :

- Jacques ARCHIMBAUD, Garant de la concertation
- Christophe DEBLANC, DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- Emmanuelle ISSARTEL, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Jean-Marc FRAGNOUD, Chambre régionale d'agriculture ARA
- André BERNARD, Chambre régionale d'agriculture PACA
- Nicolas KRAAK, SMHAR
- Christophe LAFON, Chambre régionale d'agriculture Occitanie
- Alain AGUILERA, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
- Karen GUEMAIN, CNR
- Jean-Pierre DUMONT, BRL
- Fabien THOMAZET, Chambre d'agriculture de l'Ain
- Jacques MAILHAN, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Emilie BARBIER, Chambre d'agriculture du Rhône
- Jean-Pierre ROYANNEZ, Chambre d'agriculture Drôme
- Christelle MACE, Chambre d'agriculture Bouches-du-Rhône

- Eve SIVADE, Agence de l'Eau RMC
- Mireille BRUN, Chambre d'agriculture Vaucluse
- Claude BALMELLE, DRAAF PACA
- Jérôme JURY, Chambre d'agriculture Isère
- Nathalie JURY, Chambre d'agriculture Isère
- René PADERMOZ, Maire de Yenne et Syndicat du Haut-Rhône
- Alain GUILLAUME, Canal de Carpentras

La séance est ouverte à 9 heures 35.

I. Présentation du projet

1. La concertation

Jacques ARCHIMBAUD rappelle le principe de la concertation et l'organisation des discussions de la concertation publique, le rôle de la Commission nationale du débat public ainsi que son rôle en tant que garant.

Christophe DEBLANC précise que suite à la remise du rapport du garant en juillet, l'État en tant que maître d'ouvrage disposera de deux mois pour publier ses réponses et ses conclusions, qui seront traduites dans le cahier des charges et le schéma directeur révisés de la concession. Par la suite l'Autorité environnementale sera saisie d'ici la fin de l'année. 2020 sera consacrée à la concertation des acteurs et du public, en vue de l'approbation de la prolongation de la concession en fin d'année.

La concession du Rhône a un triple objet :

- La production d'hydroélectricité avec 19 grandes centrales et 6 petites centrales (3 000 mW de puissance installée) ;
- La navigation, avec 14 grandes écluses, qui ont permis de faire transiter 45 millions de tonnes de marchandises en 2018 ;
- L'irrigation, avec 320 millions de m³ net prélevés chaque année sur l'axe Rhône et sa nappe d'accompagnement.

La concession a été attribuée en 1934, avec une échéance en décembre 2023. Elle couvre une superficie de 27 000 hectares. Elle fonctionne selon un modèle distributif avec notamment un schéma directeur qui a été mis en place en 2003. Celui-ci définit un cadre pour des actions du concessionnaire selon cinq volets. Les investissements sont renouvelés tous les 5 ans.

La concession du Rhône est portée depuis 1934 par la CNR, qui a été créée spécifiquement en 1933 pour l'exécution de la concession. Il s'agit d'un modèle industriel unique : une société anonyme d'intérêt général, à capitaux majoritairement publics. Son actionnaire de référence, Engie, possède 49,9 % du capital, le reste étant aux mains des collectivités territoriales et de la Caisse des dépôts et consignations. La CNR fournit 25 % de la production hydroélectrique nationale. Elle représente 1 363 emplois directs (salariés CNR) et environ 13 000 emplois indirects générés.

La concession repose sur un ensemble de documents. La loi de 1921 fixe les orientations de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône, avec un cahier des charges général approuvé pour la première fois en 1934 auquel est annexé un schéma directeur depuis 2003. L'objectif du projet est d'y apporter un 9^{ème} avenant, et de la proroger jusqu'en 2041. Ses principes ont été notifiés à la Commission européenne en juillet 2018. Elle n'a pas encore répondu, mais les discussions avec l'État sont suffisamment bien engagées pour procéder à la concertation.

La prolongation repose sur trois principes :

- le maintien d'une redevance sur le chiffre d'affaires du concessionnaire, qui sera variable en fonction du prix de l'électricité ;
- un programme d'investissement de 500 millions d'euros ;
- la poursuite des plans quinquennaux selon les orientations du Schéma Directeur actualisé, avec une dotation de 160 millions d'euros tous les cinq ans.

Le projet inclut également des extensions géographiques de la concession, qui représenteraient 3 000 ha et 80 km de fleuve supplémentaires. Le programme d'investissement inclut la construction de 5 petites centrales hydroélectriques, l'équipement de 5 seuils par des micro-centrales, et l'aménagement d'une nouvelle centrale hydroélectrique dans le secteur de Saint-Romain-de-Jalionas, des investissements de fiabilisation des infrastructures de navigation et des équipements de continuité piscicole. Le schéma directeur vise à poursuivre la logique actuelle, avec des plans quinquennaux formellement approuvés par l'État. Il comprendra cinq volets d'action : énergie, navigation, environnement, agriculture, et actions complémentaires en faveur des territoires.

Le volet agriculture se traduit par un objectif général de développement de l'irrigation. A cette fin, et dans le cadre de l'aménagement du Rhône CNR a conduit des travaux en faveur de l'irrigation et du développement des usages agricoles. Pour ce faire, des conventions ont été passées entre la CNR et le ministère de l'Agriculture, pour (i) compenser les conséquences des travaux d'aménagement et (ii) accompagner la mise en valeur agricole des terres. Ces conventions sont aujourd'hui échues, mais de nouveaux aménagements conduiraient à une nouvelle convention. En outre, CNR est tenue de supporter des prélèvements d'eau pour l'irrigation, avec des débits prévus dans ses cahiers des charges spéciaux, que le concessionnaire est tenu de fournir sans pouvoir prétendre à une indemnisation. Ils représentent 102 m³/seconde, et le concessionnaire doit également fournir des réserves en énergie pour l'usage agricole, avec un plafond de 10 % de la puissance normale disponible. Ces réserves se traduisent par un rabais sur la facture d'électricité des bénéficiaires. Enfin, le concessionnaire mobilise des moyens pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'agriculture au titre du schéma directeur.

CNR a développé des partenariats avec la Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes et l'ISARA, avec des objectifs de contribution au développement de l'agro-écologie, et la réduction de la vulnérabilité des exploitations au risque d'inondation. D'autres accords ont été conclus sur la partie aval du Rhône

La politique de l'État en matière d'eau et d'agriculture repose sur une vision commune des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement afin d'encourager la sobriété des usages et de réguler en amont la disponibilité des ressources. Le SDAGE fixe par ailleurs des orientations :

- L'adaptation aux effets du changement climatique ;
- La maîtrise de pollutions diffuses en pesticides et nitrates ;
- L'atteinte de l'équilibre quantitatif et plan de vigilance de la ressource ;
- La résilience des exploitations au risque d'inondation

Le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures qui liste les actions à mener pour garantir le bon équilibre des masses d'eau.

Les services de l'État en région ont défini une vision stratégique partagée, autour de 5 axes :

- L'engagement des entreprises agricoles dans les économies d'eau ;
- Le développement d'une agriculture plus économe en eau ;
- Le développement d'aménagements supplémentaires de stockages ;
- L'encouragement de l'organisation collective des acteurs ;
- Le soutien et la valorisation de la recherche, notamment pour l'adaptation au changement climatique.

L'agriculture dans la vallée du Rhône représente 125 000 ha de surface irriguée à partir des eaux du Rhône, avec près de 170 prises d'eau agricoles et 15 000 exploitants. Le volet agricole du futur schéma directeur reposerait sur trois axes :

- L'économie d'eau et adaptation au changement climatique ;
- L'énergie des exploitations ;
- Les sols et la biodiversité

Pour le premier axe, le concessionnaire pourrait contribuer à des projets portés par des syndicats d'irrigants. En ce qui concerne l'énergie, l'objectif est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'irrigation et des exploitations. Enfin, pour ce qui est de l'axe sol et biodiversité, le concessionnaire pourrait contribuer à la transition agro-écologique, avec des actions de gestion des pratiques, de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, ou de développement du couvert végétal, notamment en utilisant le foncier concédé pour mener des opérations pilotes.

L'objectif du débat est notamment de savoir si ce programme semble pertinent, et si ses différentes priorités sont bien équilibrées.

II. Échanges avec la salle

André BERNARD, de la Chambre d'agriculture PACA, souligne que l'agriculture est à la fois confrontée au changement climatique et actrice des actions d'adaptation qu'il implique. Il convient de développer la connaissance des volumes d'eau consommés par l'agriculture, qui évoluent dans le temps à l'échelle de la journée comme de l'année, afin d'optimiser plus avant la ressource pour produire une alimentation de proximité et de qualité. La desserte de l'eau doit donc être améliorée pour assurer une production de qualité constante avec des volumes moindres. Il reste des marges de progrès dans ce domaine, ce qui implique de poursuivre les expérimentations. La ressource en eau se réduisant et étant moins régulière, la question du stockage de l'eau doit être posée.

Par ailleurs, l'installation des jeunes agriculteurs constitue un défi alors que les modes d'exploitation évoluent. Il convient d'accompagner les jeunes générations, pour permettre des changements encore plus rapides, en particulier en matière d'adoption des nouvelles technologies.

A titre d'exemple, l'irrigation de la vigne se développe, par nécessité. Or la France a pris beaucoup de retard dans ce domaine. Les volumes requis sont limités, mais exigent des technologies de pointe.

Jean-Marc FRAGNOUD, de la Chambre d'agriculture ARA, relève que le cahier des charges de la concession précise les prélèvements dans le lit du fleuve, or certains prélèvements se font dans la nappe d'accompagnement. En outre, la concession n'est pas seulement prorogée, mais également prolongée dans son périmètre. Il convient de déterminer si la réserve mentionnée de 102 m³/s comprend l'extension de périmètre et la prise d'eau de BRL.

Jean-Pierre DUMONT, de BRL, précise que les prélèvements de BRL n'ont aucun impact sur les volumes turbinables de CNR.

Fabien THOMAZET, de la Chambre d'agriculture de l'Ain, précise que les agriculteurs travaillent depuis longtemps sur les économies d'eau. Cette action rencontre cependant des limites économiques. Le projet d'irrigation de Saint-Benoît a fait l'objet de rencontres avec CNR, et implique

des études très conséquentes alors qu'il reste d'une échelle limitée. La CNR doit continuer à accompagner des projets, mais ils doivent rester accessibles.

Jacques ARCHIMBAUD souligne que le projet implique une prolongation, des travaux, et des missions d'intérêt général. Ces trois dimensions peuvent être discutées.

Jérôme JURY, de la Chambre d'agriculture de l'Isère, rappelle que les cultures végétales consomment du CO² et produisent de l'oxygène. Elles stockent du carbone, et cet aspect n'est pas suffisamment mis en avant. CNR doit continuer à soutenir les projets dans ce domaine, notamment celui de Reventin Chonas, de telle sorte que la part à la charge des agriculteurs reste soutenable pour eux. Il est nécessaire de dégager des économies de consommation d'eau, mais il convient de rappeler le rôle de stockage de carbone des cultures végétales. Le déploiement de nouvelles zones d'irrigation est nécessaire pour le secteur agricole.

Emilie BARBIER, de la Chambre d'Agriculture du Rhône, remarque que le programme de travaux ne précise rien sur les éventuels nouveaux projets agricoles ou d'irrigation.

Christophe DEBLANC confirme que des projets énergétiques réalisables à court terme ont été identifiés et inclus dans le programme d'investissements. Les projets concernant l'agriculture ont plutôt été fléchés vers les fonds disponibles dans le schéma directeur. Les financements des plans quinquennaux peuvent être mobilisés au fur et à mesure du développement de ces projets. C'est une question d'aiguillage des outils financiers. Les projets d'irrigation qui ne figurent pas dans le programme de 500 millions d'euros pourront néanmoins être financés par ailleurs.

Emmanuelle ISSARTEL ajoute que les investissements du programme d'investissement portent sur des ouvrages qui seront propriété de l'État (biens de retour), c'est la raison pour laquelle les prises d'eau agricoles n'y figurent pas.

Jacques ARCHIMBAUD demande si l'équilibre entre les projets agricoles et les autres sera suivi et contrôlé.

Christophe DEBLANC confirme qu'une part des plans quinquennaux sera consacrée à l'agriculture, puisqu'elle représente un des volets du schéma directeur. Le montant de 160 millions d'euros par plan permet de financer des travaux dans ce domaine.

André BERNARD, de la Chambre d'agriculture PACA, demande si ce montant est annualisé, et si les différentes lignes sont fongibles.

Christophe DEBLANC indique que la répartition entre les volets du schéma directeur n'est pas figée. L'objectif est que l'outil soit suffisamment souple pour permettre des adaptations, en sécurisant les montants totaux disponibles. Les sommes non consommées seront reportables.

André BERNARD, de Chambre d'agriculture PACA, remarque qu'il est également nécessaire d'impliquer d'autres partenaires, comme l'Agence de l'Eau et l'Union Européenne. Il faut de la souplesse dans le temps et dans l'usage des montants.

Christophe DEBLANC ajoute qu'en ce qui concerne la connaissance des prélèvements, le cahier de charges fixe un principe d'indemnisation du concessionnaire en cas de dépassement des réserves en eau, même temporaire. Il faut effectivement mieux connaître les prélèvements, à l'échelle de la journée comme de l'année. Par ailleurs, la ressource est appréciée globalement, au niveau de la nappe et du fleuve. L'objectif est donc un partage des données pour disposer d'un état des lieux précis.

En 2014, l'Agence de l'Eau a mené une étude sur la gestion quantitative du fleuve et qui évoque les effets attendus du réchauffement climatique. L'étude envisage des baisses de débit aval de 20 à

30 % selon les mois en 2060, attribuables à 80 % au changement climatique. Ils poseront la question de la capacité à assurer les usages, en termes agricoles comme de refroidissement des centrales nucléaires. Les autorisations de prélèvement devraient alors être adaptées aux prélèvements et usages.

Jacques ARCHIMBAUD demande si une étude est en cours sur la connaissance des prélèvements, et le partage de ses résultats. Le diagnostic quantité/qualité constitue un point essentiel, qui doit faire l'objet d'un accord pour permettre une discussion pertinente.

Alain AGUILLERA, de la Direction régionale de l'Agriculture, explique que les études laissent présager des baisses de débit de 8 à 80 %. Il convient de tenir compte de ces incertitudes dans la démarche de reconduction des concessions hydroélectriques.

Jacques ARCHIMBAUD remarque qu'il faut à la fois tenir compte de la rareté et du stockage de la ressource.

Jean-Marc FRAGNOUD, de la Chambre d'agriculture PACA, souligne que l'agriculture a bien profité de la rente du Rhône. Ce point mérite d'être rappelé. Par ailleurs, la sobriété ne fait pas disparaître les besoins d'investissements. Il est nécessaire de connaître les prélèvements et de pouvoir arbitrer sur les besoins nouveaux.

Jacques ARCHIMBAUD remarque que la PPE prévoit une progression modérée de la consommation électrique.

Jean-Marc FRAGNOUD, de la Chambre d'agriculture PACA, en convient. En ce qui concerne le besoin et la connaissance des prélèvements, les marges de manœuvre arrêtées en 1934 n'existent plus, et doivent faire l'objet d'une réflexion. Sachant que l'agriculture ne peut constituer la variable d'ajustement. Des investissements sont donc nécessaires. Le besoin n'a pas augmenté, mais s'est déplacé. Les comptes d'exploitation des nouveaux projets d'irrigation sont de plus en plus tendus. L'accroissement de la production d'énergie est donc important, y compris du point de vue de l'énergie réservée.

Nicolas KRAAK, du SMHAR, précise que l'agriculture représente 300 millions de m³, sur un total de 3 milliards tous usages confondus. Il n'a jamais été possible d'obtenir une baisse des prélèvements industriels. Il convient de suivre l'évolution des autres préleveurs.

Il est nécessaire d'amener de l'eau de plus en plus loin du Rhône en guise de substitution aux ressources en déficit quantitatif chronique. Les syndicats d'aménagement doivent donc gérer des infrastructures, économes en eau et en énergie. A défaut, les outils mis à disposition des agriculteurs ne seront pas pérennes économiquement. Il convient donc de rendre vertueux et de moderniser l'existant, et de répondre au besoin d'alimenter une seconde couronne autour du Rhône.

Jean-Pierre DUMONT, de BRL, signale que le prélèvement de la Camargue, qui est bien plus important que celui de BRL, est inconnu. Par ailleurs, au niveau du prélèvement BRL des variations artificielles journalières de débit sont observées, qui représentent jusqu'à 10 fois ce dernier.

Jacques MAILHAN, éleveur et riziculteur en Camargue, souligne l'importance de la riziculture camarguaise non seulement au plan économique, mais également biologique. La Camargue constitue une étape sur le trajet de nombreux oiseaux migrateurs. La consommation agricole d'eau comme de produits phytosanitaires est aujourd'hui bien moindre que par le passé. Par ailleurs, la montée des eaux salées dans le petit Rhône et le grand Rhône est un problème croissant.

Christelle MACE, conseillère à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, le confirme. Le fonctionnement agricole du territoire camarguais dépend complètement du Rhône. Le syndicat mixte de gestion du pays d'Arles constitue un interlocuteur tout à fait pertinent sur la question des

prélèvements. Par ailleurs, les travaux du SYMADREM prévoient le décorsetage du petit Rhône, ce qui pose la question de l'extension de la concession aux territoires comme le petit-Rhône..

Emmanuelle ISSARTEL confirme qu'avec le projet de prolongation, la CNR deviendrait gestionnaire du domaine public du petit Rhône, à la place de VNF. Le SYMADREM poursuivrait cependant sa mission de GEMAPI.

Elle confirme que le problème de la remontée du sel est connu. Dans la nappe, elle ne dépend pas des débits du Rhône, en revanche la remontée du sel dans le delta dépend effectivement du débit du Rhône, du vent, des marées, avec des conséquences sur les prélèvements agricoles ou pour l'eau potable aux Saintes maries de la Mer. Jusqu'à présent les épisodes ont été de courtes durées. Avec des étiages plus prononcés, ce problème pourrait être plus fréquent. La question est légitime, et l'étude à venir de l'Agence de l'Eau sur la vulnérabilité du fleuve au changement climatique pourra aborder ce point.

Elle rappelle que l'étude de 2014 de l'Agence de l'Eau a chiffré les prélèvements nets sur le Rhône et les nappes d'accompagnement à 800 millions de m³ par an, dont environ 50 % au titre de l'irrigation. Les prélèvements pour l'eau potable sont en hausse, alors que ceux de l'industrie tendent à diminuer. Les surfaces irriguées sont moins importantes ces dernières années, mais de nouveaux projets apparaissent tels que des projets d'irrigation de vigne ou de substitution en lien avec des masses d'eau en déficit quantitatif. Au global, une hausse des prélèvements de 5 à 8 % est attendue, qui serait absorbable par le fleuve dans le climat actuel, mais pas nécessairement en fonction de la sévérité du futur réchauffement.

Elle précise que la future étude de l'Agence de l'eau sur la vulnérabilité du fleuve permettra une analyse plus fine tronçon par tronçon de la situation et non pas uniquement aux stations DCE telle que l'étude de 2014. Elle devra permettre d'identifier si les actions engagées notamment sur les affluents permettent de faire face au changement climatique sur chaque tronçon.

Christophe LAFON, de la Chambre régionale d'Agriculture d'Occitanie, relève que 295 millions de m³ ont été économisés ces dernières années, dont les trois quarts de la part de l'agriculture. En 2005, les besoins agricoles étaient attendus en baisse, et dans le cadre d'Aquadomia environ 40 % des prélèvements correspondent aujourd'hui à l'usage agricole.

Une intervenante demande des précisions sur l'impact des prélèvements d'irrigation actuels sur le fonctionnement de la CNR. Par ailleurs, les axes de la vision stratégique s'appuient surtout sur la dimension écologique, et peu sur l'agricole. Or lors de la création de la CNR le ministère de l'Agriculture avait des projets importants de développement agricole, qui n'ont pas été pleinement atteints. La question est de savoir comment l'objectif de développement agricole se traduit dans le projet de renouvellement.

André BERNARD, de la Chambre d'agriculture PACA, souligne la nécessité d'une connaissance fine des volumes consommés et d'une gestion concertée de l'eau.

Jean-Marc FRAGNOUD, de la Chambre d'agriculture PACA, rappelle que l'étude mentionnée par Emmanuelle ISSARTEL aborde aussi la question du déplacement des étiages. Par ailleurs, il demande si le chiffre de 320 millions de m³ provient de l'Agence de l'Eau.

Emmanuelle ISSARTEL le confirme.

Alain AGUILERA, de la DRAAF, confirme que l'agriculture constitue une mission historique de CNR. Le programme d'investissements prévoit des actions précises dans les domaines de l'hydroélectricité, de l'environnement et de la navigation, mais moins pour l'agriculture. La situation semble déséquilibrée à cet égard. Des pistes sont évoquées pour l'agriculture mais on ne trouve rien de précis. Alain AGUILERA regrette que son administration centrale n'ait pas été associée. Des

demandes de surfaces irriguées nouvelles ont été formulées, qui ne préjugent pas des économies qui seront dégagées par ailleurs. CNR a vocation à participer à cet effort. Si un programme d'investissement est établi pour la mission d'irrigation, les idées ne manqueront certainement pas. Il est toutefois difficile de s'en remettre aux seules missions d'intérêt général.

Jean-Marc FRAGNOUD, de la Chambre d'agriculture PACA, rappelle que le SDAGE a été approuvé à l'unanimité, et porte des engagements, notamment en termes de sobriété. Les instances de l'eau permettent d'aboutir à des accords, y compris avec les associations.

Christophe DEBLANC ajoute qu'en plus des instances existantes, il apparaît nécessaire de développer la proximité et le partage de l'information autour du fleuve, pour une gestion plus collective du fleuve. Il ne faut pas opposer les usages, mais au contraire trouver les moyens de les concilier. De ce point de vue, la proposition d'un travail commun de partage des données avec les professionnels, la CNR, et l'État, est tout à fait positive.

Alain AGUILERA, de la DRAAF, rappelle que le volume annuel du Rhône est de 54 milliards de m³ pour 6,7 milliards de m³ prélevés, dont 1,1 milliard pour l'irrigation.

Christophe DEBLANC souligne que l'utilisation sera limitée à l'eau disponible. Les équilibres quantitatifs devront donc être pris en compte.

René PADERMOZ, maire de Yenne et représentant du Syndicat du Haut-Rhône, indique que les acteurs locaux sont tout à fait en mesure de comprendre les questions d'équilibre des usages.

Fabien THOMAZET, de la Chambre d'agriculture de l'Ain, signale qu'une perte de débit de 200 m³/s a été observée la veille à Lagnieu. Ce phénomène se renouvelle tous les week-ends, et soulève des questions. Les agriculteurs doivent faire des efforts de sobriété, mais le sujet ne se limite pas à cela.

Alain GUILLAUME, président du Canal de Carpentras, explique que les travaux menés sur les dernières décennies ont permis de diminuer les prélèvements sur la Durance de moitié, en doublant le périmètre couvert.

Elisabeth AYRAULT, présidente de CNR, rappelle que CNR est une entreprise industrielle. Son objet premier n'est pas de distribuer des subventions. Pour la bonne exploitation des ouvrages, elle doit gagner les sommes qu'elle alloue. Les difficultés sur les débits rencontrés ces dernières années l'ont en outre conduite à distribuer moins en dividendes aux actionnaires que les sommes versées au titre des actions du schéma directeur

Les concessions actuelles uniquement hydroélectriques sont en passe de devenir des concessions d'aménagement du territoire, comme celle de CNR, qui est aujourd'hui la seule dans cette situation.

La CNR constate au quotidien la réalité du changement climatique et ses effets sur le fleuve. Les différentes études, dont celle de l'Agence de l'eau, confirment qu'il y aura moins d'eau en moyenne. Cependant la moyenne n'a pas de sens. CNR respecte ses obligations de concessionnaire, mais n'a pas la main sur les volumes des prélèvements. Par ailleurs, elle ne peut pas partager que le prélèvement de BRL n'est pas à regarder dès lors qu'il n'impacte pas un aménagement hydroélectrique. Tous les prélèvements concernent le fleuve.

Enfin, le schéma directeur prévoit sur la durée de la concession prolongée un montant équivalent aux 500 millions d'euros de travaux, sachant que ce programme ne sera pas réalisé en un an.

Alain AGUILERA, de la DRAAF, relève que l'équilibre économique de la concession est une condition de son caractère redistributif. L'État assure la neutralité financière via la redevance. En tout état de cause, il serait souhaitable que le projet agricole soit plus développé.

Christophe DEBLANC rappelle qu'un volet dédié à l'agriculture est prévu dans le schéma directeur. Cette dimension est donc bien présente dans le projet de prolongation.

Jean-Marc FRAGNOUD, de la Chambre d'agriculture PACA, indique que les exigences du cahier des charges conduisent à transférer une partie de la charge sur le concessionnaire. L'État intervient donc dans ce débat. Il lui revient d'arbitrer entre des pressions d'usage. Les discussions sont appelées à se multiplier alors que la ressource devient plus rare.

Jacques ARCHIMBAUD souligne que l'État ne peut pas arbitrer d'en haut. Les ajustements fins des usages doivent intervenir au niveau local, sachant que CNR n'est pas un guichet de distribution à tous. Il faut définir des priorités.

André BERNARD, de la Chambre d'agriculture PACA, remercie Elisabeth AYRAULT pour les précisions qu'elle a apportées. Une nouvelle circulaire sur l'irrigation a été signée récemment, qui précise le cadre des nouveaux projets. Ils doivent avant tout s'inscrire dans la sobriété de la consommation et le partage. Les projets d'aménagement hydraulique représentent des coûts tels qu'il est nécessaire de combiner les financements. CNR peut jouer un rôle de levier, pour mobiliser par exemple les fonds européens.

Par ailleurs, la sécheresse devient un problème de plus en plus préoccupant, faute notamment de ne pas avoir développé des solutions de stockage ces dernières décennies. La France a pris un grand retard dans le domaine de l'irrigation. Le partage, la sécurisation, et la gestion intelligente de la ressource sont des questions essentielles, qui nécessitent que les acteurs se parlent et collaborent.

Jacques ARCHIMBAUD invite les intervenants à apporter des précisions sur les sujets de l'énergie et des inondations.

Alain AGUILERA, de la DRAAF, demande si les plafonds par ouvrage des énergies réservées seront reconduits en l'état jusqu'en 2041.

Christophe DEBLANC confirme qu'il n'est pas prévu de modifier les plafonds. La question pourra être ouverte si le diagnostic précis des prélèvements le justifie. Il n'est pas non plus envisagé de changer les réserves en énergie. Par ailleurs, un axe aborde la question du risque inondation.

Jean-Marc FRAGNOUD, de la Chambre d'agriculture PACA, souligne que la transparence sur les besoins et les grands équilibres en matière d'investissements constituent un seul et même sujet.

Jacques ARCHIMBAUD retient que le volet agriculture, de même que le partage des données d'étude doivent être précisés. La question de l'évaluation et du suivi apparaît également comme particulièrement importante. L'organisation des instances de suivi doit de ce point de vue être détaillée.

Jacques ARCHIMBAUD remercie les intervenants pour la qualité de ces échanges.

La séance est levée à 12 heures 10.